



**Hermillon**

# Bulletin communal

N° 34

**Présents :** André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

**Représenté :** Olivier POLAUD (procuration à Annie ANESA)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre  
2004

## Décisions

- 1 – Convention d'études pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement
- 2 – Honoraires pour la révision du P.L.U.
- 3 – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie au lieu dit « Le Parapet »
- 4 – Achat de terrains par le département
- 5 – Echange de terrains pour calibrage de la RD77
- 6 – Travaux au cimetière
- 7 – Droit de préemption
- 8 – Convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal
- 9 – Ligne de crédit
- 10 – Prix de l'eau
- 11 – Personnel communal
- 12 – Attribution de subventions
- 13- Questions et informations diverses

## DÉCISIONS

### 1 - Convention d'études pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement

Après l'adoption par le conseil municipal du projet d'élaboration du schéma directeur d'assainissement, le maire fait part du tableau comparatif des offres proposées par différents bureaux d'études. Le conseil municipal retient le dossier du cabinet ALP'EPUR pour un montant de 20.935 € TTC et autorise le maire à signer la convention.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau.

**Vote : à l'unanimité**

### 2 - Honoraires pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'étude du cabinet « Atelier 2 » pour un montant de 28.435 € H.T. relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal accepte cette proposition et demande l'établissement d'une convention pour en fixer les modalités de règlement.

**Vote : à l'unanimité**

### 3 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie au lieu dit « Parapet »

En vue de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie au lieu-dit « Parapet » entre la VC13a et la VC 22a sur la RD77, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à la Direction Départementale de l'Équipement pour un montant de 6.609,60 € HT.

**Vote : à l'unanimité**

### 4 - Achat de terrain par le département

Dans le cadre de la réalisation de la future digue, le département procède à l'acquisition des terrains le long du ruisseau. La commune possède les parcelles n° E701, E703 et E 771 pour une superficie de 366m<sup>2</sup>. L'indemnisation proposée est de 0,50 €/m<sup>2</sup> soit un total de 183 €.

**Vote : à l'unanimité**

### 5 - Echange de terrains pour calibrage de la RD77

Le département a reçu une demande de M. Roger Buttard pour réaliser un échange de terrains avec la commune. En effet, celui-ci ne veut pas céder la parcelle n° E702 incluse dans les acquisitions de bordure du ruisseau, mais il souhaite l'échanger avec la parcelle n° C646 (propriété de la commune). Devant cette situation, les services du département ont soumis cette proposition pour avis à la subdivision de l'équipement de St Jean de Maurienne.

**Propositions de vote :**

- pour s'aligner sur l'avis de la D.D.E. avant échange : 7
- pour réaliser l'échange : 8
- contre l'échange : 0

### 6 - Travaux au cimetière

Yves Durbet rappelle au conseil le projet d'aménagement du cimetière avec la création de 3 caveaux 6 places et 4 caveaux 3 places. Il présente un devis de l'entreprise Manno d'un montant de 28.040 € HT. Annie ANESA propose de terminer le crépisage du mur intérieur. Accord pour cette proposition, un devis complémentaire sera demandé et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

## INFORMATIONS

### Agenda

**16 et 17 Octobre 2004**

Salon du Livre et de la  
Communication

Invité d'honneur :

« La Belgique »

### Téléthon

Il aura lieu les

**04 et 05 décembre  
2004**

Réunion des bénévoles  
le 19/10/2004  
à 18 H à la mairie

### Médiathèque

Les travaux sont pres-  
que terminés, il reste à  
faire le choix du mobi-  
lier intérieur.

Rencontre avec des per-  
sonnes de Savoie Biblio  
pour lister le matériel.

### Affouages

21 lots ont été  
attribués en concerta-  
tion avec l'O.N.F.

### 7 - Droit de préemption

Parcelles n° C1482, C1506, C1507 et  
C1718 Longefan Ouest.

Droit non exercé

**Vote : à l'unanimité**

### 8 - Convention de fonctionnement pour le Regroupement Pédagogi- que Intercommunal.

Yves DURBET présente le projet défi-  
nitif de convention concernant les  
communes de Le Chatel, Hermillon,  
Montvernier et Pontamafrey-  
Montpascal dans le cadre du regrou-  
pement pédagogique intercommunal.  
Ce document fixe les modalités de  
fonctionnement du regroupement. Le  
conseil autorise le maire à signer la  
convention.

**Vote : à l'unanimité**

### 9 - Ligne de crédit

Danielle BOCHET rappelle que la li-  
gne de crédit consentie à notre collec-  
tivité par le Crédit Agricole arrive à  
échéance le 01/10/2004. Le conseil  
municipal décide de renouveler cette  
ligne de crédit d'un montant de  
100.000 €

**Vote : à l'unanimité**

### 10 - Prix de l'eau

A la suite du dépôt de la demande de  
subvention pour la réalisation du ré-  
seau eaux pluviales et renforcement  
du réseau d'alimentation en eau pota-  
ble au lieu dit « La Rua », le conseil  
général, demande d'aligner notre prix  
actuel sur le prix plancher départe-  
mental qui s'élève à 0,80 € afin de  
pouvoir continuer à bénéficier de sub-  
vention pour financer les travaux.

**Vote : à l'unanimité**

### 11 - Personnel communal - changement de quotité de temps de travail

Dans le cadre du regroupement pé-  
dagogique intercommunal une  
charge de travail supplémentaire est  
reportée sur l'agent territorial spé-  
cialisé des écoles maternelles. Mme  
ANDRE nous a fait part de sa de-  
mande de changer de quotité de tra-  
vail pour passer à 100 % à compter  
du 1er septembre 2004.

**Vote : 14 Pour -1 non participa-  
tion au vote**

Le régime indemnitaire de la fonc-  
tion publique territoriale permet  
d'attribuer à cette catégorie de per-  
sonnel une indemnité d'administra-  
tion et de technicité. Danielle BO-  
CHET propose d'instaurer cette  
prime et de l'octroyer avec un coeffi-  
cient maximal de 8.

**Vote : 14 Pour -1 non participa-  
tion au vote**

### 12 - Subventions

1) Afin de remercier le 13ème BCA  
pour sa prestation lors de la cérémo-  
nie du 60ème anniversaire de l'incen-  
die du village par les troupes alle-  
mandes, le conseil souhaite accorder  
une subvention de 200 €.

**Vote : à l'unanimité**

2) Reconduction d'une subvention de  
500 € à Bernard MONTAZ pour sa  
prochaine participation au « Paris  
Dakar ».

**Vote : à l'unanimité**

### Aménagement d'un arrêt de bus à l'Echaillon

Le conseil décide de l'installation  
d'un arrêt de bus à l'Echaillon vers la  
Chapelle.

**Vote : à l'unanimité**

## Enquête publique « Remembrement-Aménagement »

Le maire a demandé à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt la date à laquelle nous pourrions disposer des conclusions du commissaire enquêteur concernant les deux enquêtes publiques : **« remembrement-aménagement » et « P.L.U. » : Plan Local d'Urbanisme**

Les services de la D.D.A.F. ont répondu que le commissaire enquêteur, M. BOLZE, dispose d'un délai supplémentaire pour rendre ses rapports. Il précise que c'est généralement le cas lorsqu'il y a deux enquêtes simultanées. Nous devrions disposer prochainement des conclusions du commissaire enquêteur pour permettre la continuité du projet.

## 13 - Questions et informations diverses

**François ANDRE nous informe :**

- Des recommandations du conseil général sur les divers points d'arrêts de bus
- Du déplacement du point de collecte des ordures ménagères situé en face de M. Fernand But-tard en aval du Pont de la Scie
- De l'installation d'un bac à ordures ménagères vers l'école
- De la mise en service du chauffage au gaz à l'école
- De la mise en place d'un panneau d'informations vers la maison « Chappellaz »
- De la commande de 2 jeux d'enfants qui seront installés vers la place de l'église
- Des remerciements à adresser aux personnes ayant effectué les moissons ainsi qu'aux jeunes qui ont travaillé cet été et à notre employé saisonnier Joël AVANZI qui donne entière satis-faction

**Jean DURIEUX** nous informe de l'acquisition par des particuliers de 18 composteurs de déchets verts sur la commune

**Danielle BOCHET fait part :**

- D'un stage de canyoning organisé pour les jeunes au cours de la semaine des vacances de Toussaint ou de Printemps.

**André BOCHET nous fait part** qu'une étude sur la restauration scolaire est lancée par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne dans la 2ème semaine d'octobre

### Informations diverses

**Terrain de foot :** Le stade de foot d'Hermillon sera utilisé par le Football Club de Villargondran pendant la durée des travaux de son terrain de sport. Gratuité de la licence pour les jeunes de la commune qui désirent s'inscrire à leur club.

**Coopérative scolaire :** Jean-Marc BOCHET, directeur de l'école, nous a fait part de son sou-hait de clôturer les comptes de la coopérative scolaire qui n'a plus d'activité. Les membres du conseil acceptent qu'il solde ces comptes par l'acquisition de matériel scolaire destiné à l'école d'Hermillon.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Danielle BOCHET** fait le compte-rendu de la réunion du 14/09/2004 et nous informe de :

- La date du repas des anciens : dimanche 28 novembre 2004
- La reconduction des colis de Noël aux personnes âgées de + de 80 ans

### Portage des repas à domicile



Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune a signé une convention avec « COURSES A DOM' » pour la livraison de repas sur la commune.

Le prix d'un repas est d'environ 10 € et la participation du C.C.A.S. s'élève à 5 €

(Actuellement le prix d'un repas par portage avec le C.C.A.S. de St Jean de Maurienne s'élève à 24,25 € dont 10,00 € à la charge du bénéficiaire et 14,25 € à la charge du C.C.A.S. d'Hermillon)

Renseignements en mairie.